

Mémoire en défense

Laura Valentine

Mémoire en défense

Document



©document sous copyright

" Ecoute-moi, toi mon semblable, mon frère [...] tu as d'authentiques paradis dans la tête. Ce ne sont pas des paradis chimiques, c'est toi, toi tout entier, dans ta singularité d'homme [...]"

Edouard Zarifian – Professeur de psychiatrie et psychologie médicale

"Le divin est comme un invité qu'on obligerait à coucher dehors. Ce n'est pas sa place naturelle. Il attend patiemment que nous voulions bien entrouvrir une porte ou un volet pour entrer. C'est pour cela que nous utilisons souvent l'expression revenir dans sa propre demeure, rentrer chez soi."

Daniel Odier - Tantra

La liberté est une étoile qu'il nous appartient de faire briller
mais nous ne sommes pas toujours de grands soleils

Laura Valentine, écrivain poétesse victime d'internements illégaux (2008 à 2010)



DU MÊME AUTEUR

Les Vents de l'âme

Poésie

Fernand Lanore, mai 2014

SOMMAIRE

Bases et origines de vie	7
En termes de santé	8
En ligne de fond, état permanent léthargique	8
Les méfaits sur l'organisme	11
Au niveau professionnel.....	14
Premiers chaos : l'entrave à début de carrière	14
Absence d'exercice et décrédibilisation professionnelle	16
Domaine artistique écrivain	19
Dignité de l'être humain, vie privée/vie sociale.....	19
Epilogue.....	19
AVERTISSEMENT AU LECTEUR.....	20
Scènes de vie psychiatriques	21
Premier internement – Pavillon Tibères, HO	21
Le voyage en car	25
Une communication délicate	26
Tentative de dialogue.....	26
Gendarmerie de Pontaurmur	27
Arrivée à l'Hôpital de S ^{te} Marie.....	28
La libération, vraiment ...?.....	29
De la liberté ... à la ruine programmée.....	33
Licenciement prud'homal (2012 à 2013).....	33
Mensonges et manipulations	33
La banqueroute planifiée	33
Un silence concerté	33
Une mise au rebut institutionnalisée (2013 à 2015)	33

Trouble de jouissance : le désengagement des institutions	33
Fichage de données, de la suppression à l'illégalité.....	33
L'isolement pour vulnérabilisation programmée	33
Eric Piolle, élu populaire et infâme salaud	33
Du siècle des Lumières à Jaurès, l'humanité en question	33
France : le pouvoir de l'argent ou l'innocence perdue d'un héros.....	33
Peuples errants : du droit d'asile à la déchéance de nationalité	33
Droit de guerre : le sang forcé des révoltes en colère...pour la vie ?.....	33

Bases et origines de vie

[...] De la même façon je fus et ai toujours été d'une personnalité patiente et rigoureuse. D'ailleurs je n'ai pas réellement souvenir d'avoir du étudier des heures durant après mes cours. Ceci que ce soit à l'école primaire ou plus tard au collège puis au Lycée. Mon principal apprentissage se faisait par mon attention en classe. Le fait de passer des heures devant des écrans, télévisuels ou autres, n'était pas à la mode à l'époque des années 1980-1990. D'un naturel rêveur je restai néanmoins une élève studieuse. Autant dire que mes capacités de réflexion et d'analyse me rendirent particulièrement bonne élève dans les deux matières principales que sont le français et les mathématiques. Pour satisfaction personnelle j'obtins même une certaine gratification à ma participation plusieurs années consécutives au concours Kangourou durant mes années collège. De cet âge scolaire je garde l'habitude de considérer qu'une bonne note se situe dans le dernier quart, au-dessus de quinze sur vingt et ne le conçois que rarement autrement. Plus tard mes capacités de logique et réflexion firent de moi une très bonne élève en philosophie avec une moyenne de quatorze à l'année pour des notes allant d'un 13/20 en nuit blanche jusqu'à l'apogée d'un 16/20 lors d'un devoir surveillé. Ce fut également durant ces années de lycéenne que je concrétisai mon intérêt pour la culture par la pratique, trois années consécutives, du théâtre où mes camarades et moi-même nous produisions en spectacle au fameux Théâtre Jean Vilar de Bourgoin Jallieu. Un contact tant avec le milieu culturel qu'un enrichissement du lien social. Ceci à un âge prépondérant.

Age de lycéenne où mes années d'écolière studieuse m'avaient largement octroyé de bonnes bases scolaires. Me voyant également démarrer mes débuts littéraires poétiques. Ce fut précisément lors de ma quinzième année, et suivantes, que j'écrivis mes premiers textes poétiques et même la plupart. Une énergie créative qui fut le point de départ de divers échanges autour de l'écriture par tout un circuit d'expression à la Médiathèque du Lycée L'Oiselet. Plusieurs camarades et moi-même partagions un goût, que dis-je une passion, pour l'écrit, où les documentalistes ont su rapprocher petit à petit notre communauté. Ceci jusqu'à ce que l'une de mes camarades et moi-même prenions à cœur d'organiser ensemble un évènement d'ampleur pour notre âge : une journée de culture et spectacle contre le racisme. Organisation dans laquelle je m'étais pleinement investie tant dans la conception, le démarchage d'associations, publicitaire jusqu'à sa présentation la main au micro (Salle Polyvalente de Bourgoin-Jallieu – mars 2000 – cf. article du Dauphiné Libéré).

Des débuts de vie, de l'enfance à l'adolescence, où l'on ne peut nier un réel épanouissement pour une enfant généralement considérée comme discrète. Un développement sain qui ne put être que confirmé par les nombreux voyages que j'effectuai par la suite à travers la France entre mes 20 et 25 ans et partant vendanger dans le Beaujolais chaque mois anniversaire de septembre. Rien ne me prédestinait à être victime un jour d'abus psychiatriques. Encore moins à être qualifiée de "*schizophrène, atteinte de troubles de l'identité, délire érotomane, paranoïa ou délire psychotique*" tel que le diagnostiqua mot pour mot le Dr Benjamin Brochand, le premier psychiatre que je rencontrai en HO au pavillon Laennec. Diagnostic qui fut poursuivi et confirmé par le Dr Sylvette Pascale ainsi que l'expert

psychiatre Paul Loubat mandaté par le Juge des Libertés du Palais de Justice de Clermont-Ferrand lorsque je demandai ma levée d'HDT.

Par l'exposé de ces faits et pour relaté précis des conséquences en matière de santé, de vie professionnelle, de vie artistique littéraire et de vie privée/sociale qu'eurent pour moi tant les internements abusifs allant de mars 2008 (HO) à février 2009 (HDT) que la médication forcée qui en découle ayant pris effet de mars 2008 à juin 2010 il ne me suffira pas de lister ceux-ci. Lister ce que l'on ne juge malheureusement encore que comme de vagues inconvénients ou plus communément appelés "effets indésirables". Cette médicalisation contrainte qui n'est en réalité pas considérable comme un soin porté à l'individu mais bien une drogue. Où le double sens du terme "psychotrope" aurait déjà du parler à la communauté des thérapeutes français tel qu'il est appliqué à la fois à la médication psychiatrique et aux drogues illicites. Quand bien même un professionnel de renom tel que le Pr Edouard Zarifian n'aurait pas eu bonté de réponse d'en souligner les méfaits et risques ainsi que de l'abus de pouvoir de la science sur l'humain. argumentations, études et réflexions à l'appui ; mais aussi par l'élaboration de nombreux ouvrages notamment Les Jardiniers de la folie ou Des Paradis plein la tête (actuellement interdit en Faculté de Médecine).

Un sentiment d'omnipotence dont les psychiatres hospitaliers se régalaient à n'en plus finir puisque validé encore et toujours par les institutions communales, gouvernementales et sanitaires de l'Etat français. Référence est ainsi faite à l'ancienne loi de 1990 bien sûr, mais également à la récente loi du 5 juillet 2011, bien que modifiée, et initiée par un ancien Président français depuis son célèbre discours à Antony. Ainsi, ayant pris ce soin préalable de décrire mes réelles bases de vie, pour des raisons désormais bien évidentes il me sera nécessaire d'exposer ces dommages de façon thématique. Dommages d'autant plus conséquents et destructurants qu'ils s'attaquèrent à chacun des aspects de ma réalisation personnelle.

En termes de santé

En ligne de fond, état permanent léthargique

J'ai eu, en premier lieu, à subir un état de léthargie permanent marqué par des somnolences et une asthénie constantes ceci dès mars 2008 (HO) jusqu'à l'été 2010 (HDT). C'est à cette date seule que ma léthargie a pu prendre fin très progressivement, en plusieurs mois, après ma dernière piqûre forcée de neuroleptiques lourds. Début juin 2010 étant la date juridique effective d'annulation administrative des mesures d'Hospitalisation d'Office¹ et d'Hospitalisation à la Demande d'un Tiers². Cette annulation administrative³ obtenue après longues et nombreuses démarches juridiques au vu de retrouver mon libre arbitre fut le prix de ma liberté et dignité d'être humain actuelles. Des mesures d'HO et HDT dépassant le

¹ HO provisoire prononcée le 06/04/2008 (Commune de Pontaumur), définitive le 08/04/2008 (Préfecture de l'Puy-de-Dôme)

² HDT prononcée le 15/06/2008 (Hôpital Psychiatrique S^{te} Marie)

³ Annulation des mesures HO et HDT prononcée le 08/06/2010

simple cadre théorique légal d'internement forcé (Loi de 1990) puisqu'ayant été utilisées, en pratique, comme contrainte aux "soins" qu'étaient censés être des entretiens psychiatriques mensuels et une médication lourde sous menace explicite de nouvel internement. Ma médication ayant chronologiquement démarré à mon corps défendant sur du Solian, en passant par le Tercian pour se terminer par des solutions buvables d'Haldol me menant à des piqûres mensuelles obligatoires. Où je passe à chacun le détail des compléments originaux qui s'ensuivent ; antidépresseurs, anxiolytiques et correcteur Lepticur à doses lourdes pour les uns et soit inopérante soit inadaptée pour ce dernier. Pour anecdote formidable, ce fut à ma sortie de deuxième internement (été 2008) Ludivine, une amie, qui dut contacter elle-même SOS Médecins Clermont-Ferrand lorsqu'elle vivait sur Lyon, pour leur signaler mon état déplorable. Tout juste de retour à mon domicile je vivai ce que je n'avais jamais vécu : une crispation incontrôlable des mâchoires venant aggraver une perte progressive de la motricité de mes mains. Depuis les derniers jours de cet internement mes doigts pourtant coutumiers du geste erraient et ne répondaient plus lorsque j'essayais de rouler une cigarette. Comme une pensée dont on ne parvient pas à suivre le fil. Ma dose de neuroleptiques avait été augmentée, peu de temps avant ma sortie [...]

Il est à préciser qu'à aucun moment de mon début de médication lors de mon premier internement en HO en mars 2008 – et suivants – un thérapeute n'a daigné ni m'informer de mes droits, ni de son diagnostic réel, et encore moins de la potentielle dangerosité de tels traitements médicaux. [...] En réalité ce fut un patient qui m'informa de ma possibilité légale de saisir le Juge des Libertés. Un homme que je recroiserai plus tard, toujours interné, pour constater avec malheur qu'on le transformait littéralement en "légume". Ceci bien que l'expression péjorative elle-même me répugne par respect pour l'être humain.

- II. L'état médicamenteux dans lequel j'étais est un état que les personnes qui le vivent ne peuvent exprimer autrement que par ces mots : "On n'est plus soi-même". Traduire par cela qu'être maître de sa propre vie, se sentir dans son corps et dans sa tête est un droit fondamental humain ... qui nous est arraché contre notre gré. Lorsqu'on marche hors de chez soi, dans la rue ou en tous autres lieux qui ne soit pas pourvu de repères propres à nous seul, on ne marche pas, on déambule. On ne fait que survivre de façon léthargique à l'ignominie. J'ai vécu cet état. Cet état doublé d'accès subits de vertiges et de permanents problèmes d'accommodation de la vue. Les termes paraissent trop techniques, trop savants pour être compris dans leur profondeur par le plus grand nombre. Aussi je m'explique.

Lorsqu'on se déplace humainement d'un lieu à un autre, qu'on prend un bus, un tramway ou que l'on se trouve partout ailleurs que chez soi et le plus souvent entouré d'autres personnes on est en état de calvaire. Notre perception des choses est en déconnexion du monde que seule la raison et une volonté hors normes peuvent combattre. J'entendais la vie autour de moi mais je ne pouvais au niveau sensoriel "vivre" cette vie que comme un flottement, avec d'extrêmes difficultés de concentration. Comme un noyé qui tente de remonter à la surface sans jamais y parvenir. Mes yeux n'étaient pas aveugles mais physiquement fortement amoindrie comme j'étais, le regard n'a plus son intégralité de vision. Lorsque mes yeux tournait autour de moi, mon regard fixait systématiquement un point noir, une tâche ou toute autre forme circulaire sans que je ne parviensse à en détacher mon attention. Une forme d'obsession incontrôlable. La sensation est aussi désagréable lorsque l'on a des étoiles autour de soi. J'ai également eu ces sensations de perdre pied. Ces vertiges dus en grande partie à une forte hypotension. Tension extrêmement faible qui ne fut détectée que tardivement par les psychiatres. Ceux-ci ayant vaguement tenté d'y remédier sans réelle conviction et surtout sans parvenir à me ramener à une tension normale et propre à une vie active.

Ceci alors même que, lors de mes soins forcés par la mesure HDT, j'ai demandé soutien et secours à mon médecin traitant. Professionnel médical qui a très clairement diagnostiqué une extrême faiblesse générale sous le terme d'asthénie, l'hypotension précitée ainsi qu'une tachycardie (ralentissement des battements du cœur). Il a alerté par deux reprises le Dr Sylvette Pascale qui a proprement fait la sourde oreille.

Les méfaits sur l'organisme

- III. C'est tout un système de vies humaines toujours plus axées sur la productivité, la consommation en masse, la poussée vers plus de commercialisation dans nos sociétés, l'image et la publicité à outrance qui est en cause, faisant régresser le recours à des valeurs plus ancestrales d'une hygiène de vie saine, naturelle et d'une réelle et pleine autonomie de la personne. Contexte dans lequel l'être humain lambda devient presque ignorant devant tant de données politiques, économiques à connaître, et donc bien loin de maîtriser. Paradigmes illustrant bien que le domaine médical psychiatrique ne fait point exception. Bien au contraire la psychiatrie infantilise où l'on médicalise le mal-être humain comme on perd cette capacité saine à entendre, le lien de confiance minimum envers sa capacité à penser par lui-même, à ressentir par ses capacités d'intuition le fond des choses. J'avais dans mon vécu réellement eu une discrimination sexiste d'un professionnel pompier qui fut Président du jury décideur de mon aptitude à l'épreuve pratique des agents SSIAP niveau 1³ courant novembre 2007. Une discrimination qui a été reconnue en ce que la Direction du SDIS 63 m'offrit le repassage de ladite épreuve sur un lieu neutre avec un jury neutre. Malheureusement c'est bien cette même version que je n'ai fait que réitérer auprès de chaque psychiatre que je rencontrai où la réponse donnée était toujours la même synthétiquement [...]

"Mais vous êtes malade, vous niez la maladie." Et de nous certifier que la négation même de la maladie, du traitement, est la preuve que nous sommes malades. Les neuroleptiques et médication associée causent de nombreux dérèglements sur l'organisme. Certains paraissant mineurs mais pouvant avoir de graves effets à long terme et d'autres majeurs jusqu'au décès.

- IV. [...] J'affirme que la santé du corps et celle de l'esprit sont étroitement liées. Les deux coexistent en interaction à la construction et l'équilibre de chaque être vivant. Hors étant de nature une dormeuse qui effectue sans aucun problème sa moyenne de sept à huit heures de sommeil ...

Comment peut-on expliquer que j'ai eu à subir, sous Haldol, une période d'insomnie marquée. Même lorsque je sollicitai alors mon médecin traitant aucun somnifère n'a pu arranger cette perturbation de mon repos. J'ai dû à mon plus grand dégoût me soumettre à une dépendance encore plus grande aux traitements médicamenteux psychiatriques par l'attribution d'un anxiolytique supplémentaire chaque soir pour retrouver le droit de fermer les yeux.

Des effets indésirables sur le système nerveux durant ces deux années où je fais actuellement et longuement un travail à prévenir les potentielles séquelles à venir afin de ne pas en être marquée à vie. Je le fais très sagement mais avec de faibles moyens financiers. Principalement par un immense effort d'esprit critique sur les limites de la médecine occidentale, me documentant de diverses sources telles que Santé Nature Innovation, Alternatif Bien-être, recherches et projets d'études par correspondance. Un intérêt pour des disciplines telles que le yoga, le tai-chi, l'activité physique dans sa diversité, le travail sur les points vitaux notamment par les pratiques de massage, l'aromathérapie, la musicothérapie, les plantes médicinales ... Tellement de thérapies parallèles finalement de bien-être existent qui ne sont pas reconnues, le plus souvent décrédibilisées a fortiori insuffisamment exploitées.

- V. [...] Malgré absence d'étude médicale, j'ai pu d'ores et déjà noter le nom des trois principales molécules chimiques que l'on m'a forcée à consommer à savoir l'amisulpride, la cyamémazine et l'halopéridol succédé de l'halopéridol décanoate ; molécules chimiques étant celles des neuroleptiques, cela n'inclue donc pas le nombre parallèle incalculable du panel des anxiolytiques et antidépresseurs qui l'accompagne inévitablement en soi-disant "pilule du bonheur". Bonheur n'y étant pas il semble pourtant que je ne sois pas la seule personne consciente des risques majeurs de ces produits chimiques [...]

Où ce fut à la fin de ma longue médication abusive que je pus prendre conscience, à travers l'état de délabrement de mes dents, de l'ignoble aspect destructeur des traitements qu'on m'a infligés. Une dentition qu'avant ces deux années j'avais toujours conservée en parfait état pour la jeune femme que je suis et entretenue. Dentition que je récolte ce jour fortement imputée : des dents trouées, caries, jusqu'à récemment avis d'un professionnel qu'il serait nécessaire de m'en arracher certaines. Une dentition qui reste toujours en cours de traitement ce jour.

- VI. [...] Ayant beau adorer ce plat il me faut avouer qu'après deux années à me nourrir quasiment exclusivement de spaghetti, ne plus en avoir éprouvé l'envie pendant au moins une bonne année après ma fin de sédation. Pire encore m'a été fait subir lorsque la seule fois où luttant de toutes mes forces contre mon extrême faiblesse je décidai un jour de me préparer un pot-au-feu. Mon hypotension précitée, s'est vue poussée à son comble. Je revois exactement cette scène ; pendant plus d'une heure j'ai épluché tous les légumes, je les ai découpés, découpant également la viande ... où je me trouvais obligée à plusieurs reprises de poser mon couteau pour me tenir accroupie, le dos au mur, le temps que l'étourdissement passe en me concentrant à respirer calmement et à relâcher l'attention.

Un pot-au-feu que j'ai retrouvé moisi dans sa marmite environ un mois plus tard puisque le lendemain une équipe d'infirmiers mandatés par le CMP Tibères sont venus s'introduire dans mon domicile pour m'emmener à mon deuxième internement abusif sous mesure d'HDT (février 2009).

Ceci à la veille de la première publication de mon recueil de poèmes Les Vents de l'âme (dépôt légal – janvier 2009) qui a été proprement niée par le psychiatre m'ayant reçue : "Ah bon ? Vous en avez un exemplaire ?" d'un ton désintéressé et le nez rivé aux papiers jonchant son bureau. Ceci le lendemain de mon repassage d'examen pratique SSIAP1 et

obtention du diplôme sur un lieu neutre, avec un jury neutre auprès de vrais professionnels (novembre 2008).

Au niveau professionnel

Premiers chaos : l'entrave à début de carrière

- VII. [...] Ayant eu avis d'un proche travaillant dans la branche sécuritaire de l'existence des métiers de SSIAP⁴ et professionnalisation en cours, le choix d'un travail tant physique qu'intellectuel me convint tout à fait ; qui plus est demandant le plus souvent vigilance, rigueur et travail d'équipe. Choix effectué les démarches se sont succédées jusqu'au passage de la formation initiale [...] J'obtins rapidement un dix-sept sur vingt qui me convint à l'épreuve théorique du stage intensif des agents SSIAP1, prioritairement grâce à mon travail personnel [...]

Je fis alors malheureusement ma première expérience de discrimination sexiste de la part du Président du jury à l'épreuve pratique, celui-ci intervenant dans mon parcours de ronde. J'en eus confirmation, selon information de fréquentations personnelles de sapeurs-pompiers – non cités par discrétion -, précisément en ces termes : " Ah oui, le Capitaine ... est réputé être sexiste ; s'il y a deux femmes à un examen il en fait passer une mais pas l'autre [...] " Précision que je donne expressément en réponse au diagnostic qui m'a été fait de délire paranoïaque. Les discriminations existent dans tous milieux, cela fut et reste encore une problématique de l'être humain sur Terre. [...]

- VIII. Un temps que j'eus à cœur de mettre à profit utilement et solidairement en partageant ma propre connaissance dynamique de l'apprentissage théorique de prévention incendie par l'élaboration autonome de mon premier site internet. Temps qui me fut littéralement volé par mon premier internement abusif en HO grâce à l'attitude proprement démesurée d'un professionnel formateur en secourisme reconnu, de ma connaissance, et son alerte clairement inappropriée ; celle-ci

⁴ Service Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (niveau 1, 2 ou 3 selon la hiérarchie de fonction)

prenant lieu et place de toute aptitude à réelle communication, dépourvue d'agressivité, n'aurait jamais du avoir lieu. Fait notoire, ce professionnel est parallèlement "ami facebook" avec sa Maire de village, signataire de mon HO provisoire. La suite ne peut que se deviner aisément pour toute personne avertie des potentielles dérives d'un discours politique ultra-sécuritaire propre à l'époque. Une personne qui gêne, quelle qu'en soit la raison bonne ou mauvaise, passe à pertes et profits.

Où je garde néanmoins comme vague espoir qu'un jour ou l'autre cette clarification des choses permette d'éviter des dérives similaires. Etant littéralement remise aux mains de psychiatres par un discours d'alerte exagéré qui n'aurait pas eu lieu d'être ; je ne pouvais, sans le savoir encore, qu'être victime d'un premier avis médical alarmant faute d'enquête mûrie. Comme je l'ai souligné en relaté on m'administra immédiatement une extrême lourdeur médicamenteuse. [...]

- IX. [...] Je reçus alors conseil avisé d'un ami. Un sevrage de psychotropes s'effectuerait par paliers sur périodes étalées. Sans oser au départ, je finis par tenter une imperceptible baisse par morcellement d'un de mes cachets de Tercian. N'observant chez moi aucun semblant de ma détresse physique en arrêt brutal, je poursuivis ainsi patiemment sur plusieurs mois. Cela se déroulant en toute quiétude, malgré l'absence de psychiatre dans mon quotidien. Un sevrage ainsi mené qui produisait très progressivement d'imperceptibles états d'éveil. Le deuxième élément qui me facilita la tâche fut que par besoin de mieux m'aérer l'esprit je partis me réfugier chez un proche en montagne. Proche qui ne comprit pas forcément mes rares moments d'éveil en état de sommeil quasi-permanent.

Ce fut donc le seul instinct de survie, doublé de coups de chance, qui sauva mon repassage d'épreuve pratique SSIAP1 des griffes de la psychiatrie. N'étant pas à mon domicile le CMP ne parvint pas à me joindre lorsque je ne vins pas à un entretien quelque peu tardif. Je repassai alors l'épreuve dans un état de grande faiblesse [...] ce repassage m'ayant été soigneusement ôté de l'inquiétude passée par la bienveillance du SDIS et le professionnalisme des lieux (Apave Echirolles), appuyant ainsi mes garanties de réussite. [...], c'est en revenant à mon domicile que je reçus un appel téléphonique du CMP Tibères. Je leur notifiai alors sans préambule ma réussite au sevrage et rétablissement subséquent de mon démarrage professionnel en lieu et preuve de leur incompétence thérapeutique et humaine. Incompétence qui se transforma en claire violation de la vie privée lorsqu'une équipe d'infirmiers, mandatés par le Dr Sylvette Pascale, fut envoyée à mon domicile. Ceux-ci prétextèrent en appel téléphonique " être le facteur et avoir une livraison à me faire". Commandant régulièrement des livres sur internet à cette période, j'indiquai l'étage et ouvris sans méfiance ; je constatais alors l'abus de confiance où la menace explicite fut exprimée de me conduire de force si je ne coopérais pas (février 2009).

Absence d'exercice et décredibilisation professionnelle

- IX.** La suite de ces premiers chaos fut d'une incroyable ignominie. Pour m'éviter toute future possibilité de sevrage le Dr Benjamin Brochand, au pavillon Laennec, me passa d'une solution buvable d'Haldol en prévision de l'instauration de piqûre obligatoire dès ma sortie d'internement au CMP Tibères. Internement durant lequel je tentais même une grève de la faim temporaire, en vain menace explicite m'étant formulée de mise sous perfusion en chambre d'isolement. Tout un cheminement qui montre clairement, preuve des faits à l'appui, comment par établissement d'abord d'une mesure d'HO irrégulière puis par un maintien injustifié sous HDT l'on réduisit la jeune femme que je suis à l'incapacité même de début de carrière. Cela après mise en

péril consciente de la concrétisation de son diplôme SSIAP1. Ceci malgré une nouvelle saisie, courant 2009, du Juge des Libertés qui refusa la levée d'HDT ; prenant avis de l'expert psychiatre M. Paul Loubat qui, ne s'appuyant que sur la foi des avis et dossiers médicaux, n'accorda aucun crédit à la parole de la victime, moi-même. Est-il utile de préciser outre mesure qu'aucune réévaluation ne me fut proposée en délai ultérieur comme le stipulait ce verdict ? [...]

Situation qui perdura jusqu'à l'annulation administrative effective, début juin 2010, et m'empêcha littéralement toute entame de ma vie professionnelle. [...] Au final je me suis vue contrainte de me retirer temporairement de la liste des demandeurs d'emploi sur consigne d'une conseillère du Pôle Emploi. Ma réinscription n'ayant pu s'effectuer que tardivement – approximativement début 2011 – après recouvrement progressif de toute mon énergie vitale. [...] prenant effet l'année même de fin de validité de mon diplôme SSIAP1 par nécessité de recyclage triennal et sans aucun exercice du métier entretemps. Avec désormais le titre de bénéficiaire de l'AAH1 [...] qui me fut imposé par le Dr Benjamin Brochand en termes précis : " Je vais faire une demande d'AAH à votre sujet, comme ça vous ne trouverez pas de travail. "

- X. La psychiatrie venait tant par mes internements abusifs, une médication abusive sous contrainte, et un dénigrement total de ma personne me faire perdre tout bénéfice de mon diplôme. Sachant qu'en parallèle les pré-requis à l'exercice de ma profession avaient été revus à la hausse [...] et que mes connaissances en secourisme ne pouvaient être que périmées [...] Concernant mon diplôme SSIAP1, j'appris alors qu'il ne s'agissait même plus de recyclage me concernant mais de remise à niveau, accompagné en termes de coût d'un repassage intégral du diplôme PSC1⁵ et d'une nouvelle formation H0B0⁶. Élément de nouveauté d'obligation de formation à l'habilitation électrique dont je n'ai pu avoir connaissance que par mon assiduité au maintien en ligne, sous sédation, de mon site internet par le biais duquel je reçus la nouvelle d'une personne anonyme en absence de mise à jour du site.

⁵ Premiers Secours Civiques niveau 1

⁶ H pour "haute tension", B pour "basse tension", niveau 0 signifiant le minimum de "conscience des risques électriques, essentiel à l'exercice de la prévention incendie SSIAP1

[...] mes démarches se poursuivant pour pratique réelle du métier par le suivi de la formation CQP-APS – résultante des aléas gouvernementaux en matière de législation – financement me fut cette fois heureusement octroyé en octobre 2011 grâce à une promesse d'embauche en CDI. **Il ne fut toutefois extrêmement peu réjouissant en termes de pression morale d'être encore fichée HOPSY durant l'enquête de moralité préalable à cette formation.**

[...]. Les termes "d'adulte handicapé" comme celui de "maladies afférentes" de la franchise médicale à 100% et le fichage sous HOPSY sont autant de données déjà stigmatisantes pour la population en général ; des données qui n'en sont qu'encore plus décrédibilisantes en postulat dans le milieu sécuritaire.

Je précise cela car, **bien que de premier abord les entreprises et recruteurs n'y aient pas accès, certaines entreprises clientes de ses prestataires donnent parfois accès à leurs données sensibles aux agents des personnels de sécurité SSIAP sans qu'il n'existe forcément justification en lien direct rigoureux avec les missions réelles de la discipline incendie. Pour être plus précis les personnels qualifiés que nous sommes exerçons simultanément les missions de sûreté et celle de sécurité incendie.** Une réalité née tant des anciennes pratiques de la branche sécuritaire qui concentrait les fonctions que d'un amalgame récent entre la **Loi du 12 juillet 1983 sur la sécurité privée**, et de **l'Arrêté du 2 mai 2005 modifié seul régissant la discipline SSIAP**. Deux textes légaux évoquant l'un comme l'autre "l'exclusivité de toute autre mission". **Ce qui reflète déjà beaucoup mieux la réalité pratique.** Je peux en parler en connaissance de cause ayant de formations professionnelles largement étudié la question de la discipline de prévention incendie comme celle d'agent de prévention et sécurité qui vont souvent de pair dans l'exercice pratique.

Il peut paraître original que je m'attarde sur une telle question. Pas tant que ça si l'on se rappelle qu'un internement forcé est par définition une privation de liberté qui relève par définition de la notion de sûreté ... et donc du fameux fichier HOPSY tenu nominativement par les autorités hospitalières. Où j'affirme avoir, par deux occasions, recroisé un condisciple de ma formation initiale SSIAP1 sur les lieux-mêmes de mes internements abusifs. Condisciple dont je n'ignorais pas qu'il était agent de sécurité sur ce site et m'ayant simplement reconnue et saluée une première fois au pavillon des Chênes devant le bâtiment ouvert en pyjama d'hôpital, puis une deuxième courant février 2009 à l'intérieur du pavillon Laennec. Fait qui va à l'encontre de la préservation de mon image en termes de secret professionnel médical. Etant par conséquent antagoniste à la préservation de toute crédibilité professionnelle. Si encore le doute était permis à ce sujet, il me suffira de souligner avoir recroisé un autre homologue de ma profession, passé du SSIAP niveau 1 au SSIAP niveau 3, lors d'une de mes vacances sur mon premier CDI à la CPAM de Clermont-Ferrand. Celui-ci m'a alors assurée avoir été "au courant de mes internements en psychiatrie" alors même que nous avons perdu tout contact durant cette période.

Ne souhaitant pas avoir à démontrer plus avant ce qui n'est plus à prouver dans l'ignominie de ces abus psychiatriques, je poserai donc en simples questions de rhétorique. Comment peut-on imaginer une quelconque crédibilité professionnelle pour une personne n'ayant pas exercé sa profession jusqu'à l'usure de son diplôme ? Comment cette crédibilité serait même possible quand son milieu professionnel sensible ne pouvait ignorer, à contrario, ne serait-ce que ses internements forcés ?

Domaine artistique écrivain

[...]

Dignité de l'être humain, vie privée/vie sociale

[...]

Epilogue

[...]

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Cet ouvrage relate le témoignage d'une jeune citoyenne française formée aux métiers sécuritaires et victime d'internements psychiatriques sans consentement sur une période étalée de deux ans. Ces privations de liberté furent par leur spécificité de forme assorties de "*soins sous contrainte*" ayant pris effet de mars 2008 jusqu'à juin 2010. Les mesures de contrainte prenant appellation sous la **Loi n°-90-527 du 27 juin 1990** d'Hospitalisation d'Office (HO) et d'Hospitalisation à la Demande d'un Tiers (HDT) se sont déroulées juridiquement et dans les faits comme suit :

- 6 avril 2008, prononciation d'HO *provisoire* (Maire de village)
- 8 avril 2008, prononciation d'HO *définitive* jusqu'au 06/08/2008 (Préfet départemental)
 - **internement** du 06/04/2008 au 21/05/2008 (pavillon Winnicott)
 - saisie du Juge des Libertés et de la Détention par courrier du 17 avril 2008
 - levée d'HO le 21 mai 2008 par le JLD, acquise pour vice de procédure concernant les délais de maintien de la mesure (article L 3213-4, Code de la Santé Publique)
- 15 juin 2008, HDT (Hopital psychiatrique concerné)
 - **internement** du 15/06/2008 au 29/07/2008 (pavillon des Chênes)
 - **internement** du 10/02/2009 au 18/03/2009 (pavillon Tibères)
- 8 juin 2010, annulation de la mesure d'HDT et d'HO *provisoire* (Tribunal Administratif)
- 3 novembre 2011, annulation de la mesure d'HO *définitive* (Cour Administrative d'Appel)

Le récit de ce témoignage s'articule en cinq premiers chapitres destinés à présenter thématiquement l'argumentaire des dommages intrinsèques. Ceux-ci sont suivis d'un sixième chapitre intitulé Scènes de vie psychiatriques pour le relaté précis de faits et événements marquants ; ainsi qu'à vocation d'illustration du débat posé. Un septième chapitre reste prioritairement dédié au vécu postérieur à ces internements illégaux. Ce chapitre intitulé De la liberté ... à la ruine programmée retrace le **licenciement sans cause réelle et sérieuse** (jugement du 18/11/2013) dont la jeune femme fut victime lorsqu'elle entamait tardivement sa vie professionnelle ; outre le **maintien en situation précaire** menée conjointement par diverses institutions de sa ville de résidence, dynamique événementielle la menant ce jour à une ruine programmée.

Ce dernier chapitre s'il n'a pas pour objectif de relaté exhaustif de tous faits et événements sera consigné sous forme de récit synthétique. Cette synthèse d'événement servira de base à toute réflexion sur les enjeux et dérives d'une société capitaliste et sécuritaire à l'excès. Débat inhérent sera posé sur le bien-fondé de ce type de système, de ses responsabilités ou de ses détracteurs, pour la nécessité humaine toute entière.

Il est d'avis que pour le présent témoignage tous les noms de personnes et lieux ont été modifiés. Certains lieux ont pu être transposés pour la cohérence indispensable aux événements. Ceci à toute fin de préservation de la vie privée et de l'anonymat des personnes physiques et morales citées. Toute ressemblance ou assimilation à une personne ou un lieu existant ne serait que purement fortuit ou erroné et ne pourra faire l'objet d'accusation pour diffamation.

Scènes de vie psychiatriques

Premier internement – Pavillon Tibères, HO⁷

Mars 2008. Je suis dans le car en direction de Pontaumur. Pour comprendre. Un retour en arrière s'impose. Deux ans plus tôt.

Septembre 2006. J'ai vingt-cinq ans. Je sais avoir droit au RMI⁸. Statut me permettant de construire un projet professionnel. Le concours de l'Armée de Terre, du milieu pénitentiaire. Déjà tentés. Il me faut un métier physique. Pour me maintenir au rythme nécessaire. Pour mon épanouissement. Mais il me faut aussi la ville. Une attache pour ma base de mouvement. Je prends mon sac à dos 60 litres, ma tente et quelques affaires essentielles. Je réussis en moins de deux semaines à lancer ma demande RMI, obtenir une avance et ainsi accéder à mon premier logement sur Clermont-Ferrand. Une première année passe où j'oriente mon choix vers le métier d'agent de sécurité incendie. Mon oncle connaît la branche, il m'en a parlé un peu. Une formation existe donc. Il s'agit d'un métier que l'on apprend.

Juin 2007. J'obtiens un financement par le Conseil Général après un stage EMT⁹ pour lequel je postai mes candidatures en vélo dans plus d'une quinzaine de boîtes aux lettres de sociétés. Un premier site militaire où je travaillai avec de braves gaillards. Une solide équipe de professionnels. Aucun poste n'y étant disponible je motivai alors ma candidature à poursuivre sur un autre site du même prestataire de sécurité. Remplacement d'un mois prévu pour août 2007 sur le site militaire. On m'assure qu'un CDI suivra. Formation SSLAP1 pour novembre.

Septembre 2007. Deuxième site. Accès public, poste de contrôle. Un chef de poste ancien militaire, des agents en tenue noire. Une grande brune un peu fière me fait visiter certains locaux d'accès réservés l'air important. Même agente qui me dit un jour avoir voulu petite qu'on l'appelle "Mon Commandant". Qui joue en fermeture de site à me bloquer dans le SAS d'entrée public. Le poste me convient. Au défaut près que j'y constate un certain mécontentement des agents quant à l'organisation du travail, le turn-over des agents à l'entrée et ... l'absence de tout contrat papier pendant une dizaine de jours. Le contrat apparaît enfin, après insistance, avec le patron : un CDD d'un mois. Sachant que je venais, confiante, de refuser une proposition en CDI d'une autre société. Le chef de poste, sans son avancement attendu, nous quitte pour la Côte Atlantique. Nouveau chef. Fausse apparence sympathique, ce que j'ignore encore. Chef qui me laisse

⁷ Hospitalisation d'Office, loi n°-90-527 du 27 juin 1990

⁸ Revenu Minimum d'Insertion, désormais RSA Revenu de Solidarité Active

⁹ Evaluation en Milieu de Travail, stage professionnel non rémunéré d'une durée maximal de 70 heures

entrevoir une absence de soutien en réponse à inquiétude formulée. La grande brune prend de plus en plus ses aises.

Un matin j'effectue la ronde d'ouverture comme la logique des consignes écrites le prévoit. Elle rabroue brutalement mon message d'information radio. Je lui réponds de la même humeur. Légitime défense. PCS, elle m'interpelle de nouveau, perturbant visiblement de même un chef d'équipe qui étrangement ne prit pas ma défense. Soit. Je décide alors de lui faire comprendre plus concrètement l'absurdité de sa conduite. J'applique le contraire de la consigne donnée en n'informant pas de la fermeture d'une salle. Puis je me place en renfort à l'entrée, bien visible à la vidéo, et baisse le volume de mon poste émetteur sans l'éteindre. L'agente ne manqua pas à la tentation criant dans un parfait silence radio de mon côté. Silence sans égal où je constatai, de réflexion et de visu, le laxisme de l'époque au contrôle des entrées. Aucun soutien côté PCS. Plus de surprise.

Une pression m'est instaurée. Menace avérée et mise en pratique d'informer le patron que je *"refuserais de suivre les consignes"*. Dénigrement programmé sans aucun interlocuteur de confiance. Une contrainte inacceptable. Je partis sur-le-champ. Le lendemain je rendis ma dotation de tenues en personne à l'employeur. Et ne lui remis ma démission qu'en lettre AR pour lui garantir historique des défaillances et me prémunir. J'appris des années plus tard que cette agente finira par ne plus convenir à la société cliente. Déplacée par indulgence sur le site militaire elle réitéra son attitude de domination. Le phénomène se reproduisit qui mena l'employeur à mettre fin à son CDI.

Novembre 2007. J'arrive au centre de formation. Un organisme d'enseignement habituellement non spécialisé dans la discipline. Stage intensif SSIAP1, durée : 67 heures. Une semaine de théorie, une semaine de pratique. La présentation se passe bien. Nous sommes moins d'une dizaine. Je note rapidement deux éléments essentiels. La formation nécessite un travail du cours régulier et quotidien. Le support, non pas de mon seul avis, est inutilement volumineux, succinct et incomplet. Une restructuration des connaissances s'imposait. Je démarchai en urgence et parvins à me procurer deux supports de cours extérieurs. Des bases d'apprentissage fiables à partir desquelles je m'appliquais chaque soir à rédiger et illustrer des schémas techniques indispensables mon propre cours sur traitement de texte. Examen en deux modules. Première partie théorique, un QCM. Deuxième partie pratique, une ronde incendie avec fausses anomalies et simulation de détection incendie. Une ronde prévue en déroulement sur le site même que je viens de quitter. Pas forcément rassurant en termes de neutralité. Soit. L'un des neuf formateurs m'assure objectivité du jury d'examen. Une composition logique le chargé de sécurité afférent et un Président de jury désigné par le Groupe Prévention du SDIS départemental en sa qualité de capitaine pompier. Une visite préalable du lieu d'examen est organisée. Me voilà de retour au PCS quitté deux mois plus tôt. Présentation du matériel incendie. Par précaution je reste simplement en retrait, attentive. Jusqu'à sentir dans mon dos un regard clairement braqué sur moi. Je me

retourne. Le fameux nouveau chef me tance du regard, qui n'est pas parvenu à empêcher mon départ. On dirait que je suis la bienvenue. Je ne réagis pas.

Le jour d'examen arrive. Très concentrée j'obtiens un 17/20 à l'épreuve théorique. Nous allons sur le lieu de l'épreuve pratique. On nous installe dans une salle de réunion. Chacun est appelé tour à tour et équipé d'un poste émetteur pour sa ronde incendie. Je m'y rends également. Connaissant le site je note d'entrée une tentative de déstabilisation. Chaque extincteur voit sa plaque de numérotation occultée. Le capitaine pompier se permet d'intervenir à plusieurs reprises dans mon action. Tentant à tout prix d'échapper à cette emprise lors d'un contre-ordre puis à l'annonce de la détection simulée je commets pour lui respectivement deux fautes à l'épreuve. Deux anomalies non constatées qui ne sont pas jugées comme éliminatoires de l'avis de divers professionnels consultés par la suite. Je signale par contre une anomalie réelle : un des éclairages de cheminement d'évacuation est visiblement percé. De retour en salle de réunion, j'apprends avec consternation que je suis déclarée "inapte" à l'épreuve pratique par le Président du jury. Un capitaine pompier dont j'apprends coutume d'attitude sexiste lorsque deux femmes sont candidates au même examen. L'une passe, pas l'autre (je cite). Nous étions bien deux. J'apprendrai lors de l'été 2008 par un haut responsable du SDIS que le capitaine pompier "*ne fait plus partie du Groupe Prévention*".

Décembre à février 2009. Durant les mois suivants je démarchai en nombreux courriers pour rétablissement des faits. Tout reposer à plat. Réévaluer aussi. A commencer par mon cours théorique. Je décidai de montrer force de discipline et relevai le défi en créant mon propre site internet. Un cours théorique de sécurité incendie en ligne. Dans un but de partage mais aussi d'ouverture d'esprit sur la diversité des métiers de la branche sécuritaire. Métiers souvent méconnus dans leur valeur humaniste voire confondus avec d'autres corps de métier. Le cours ne me prit que deux semaines de rectifications et mise en ligne. Les démarches prenaient elles plus de temps pour nécessité de réponse valable. Un zèbre n'aime réellement pas tourner en rond. Pas plus qu'il ne peut supporter l'injustice longtemps. Pourtant conscient de l'état des choses il n'aime pas non plus l'idée de devoir se renfermer sur lui-même. Par nécessité de connexion, de lien avec le monde qui l'entoure. C'est donc bien un rejet général que je vivais, l'un de ces rejets dont j'apprends aujourd'hui qu'ils sont coutumiers à l'enfant précoce comme à l'adulte à haut potentiel non averti. On ressent lorsqu'une personne est différente. Même si on ne peut se l'expliquer la généralité veut que l'être humain n'aille pas spontanément vers la différence mais reste prioritairement attaché à ce qu'il connaît.

Le rejet en lui-même passe par multiplicité de formes. Allant de l'ignorance simple jusqu'au mépris affiché ou une attitude hautaine. Rarement pourtant celui-ci atteint le stade de la haine programmée. Comme le souvenir d'un enchaînement d'événements concernant encore cette ancienne collègue. D'une parole jetée au visage : "*Il n'est pas là Hadrien Fastier. Vas te suicider.* " Des mots lancés consciemment, en plein jour, lorsque je tentais – par proses poétiques improvisées sur panneau d'affichage personnel – de transmettre des valeurs humaines aux passants librement une fois par semaine. Sur un

site internet lorsque je reçus – *hasard malencontreux ?* – le tout premier message de mon Livre d'or (cours-ssiap.com). Un message que je validais sans hésiter tout en ne daignant exceptionnellement pas corriger les fautes. Le contenu donnait approximativement : " *Tes poèmes c'est de la merde. Vas te suicider chez les Chinois, pauvres jaunes. Ti boubourse... [signé] La chate a ta mere* ". On note bien l'emploi du ch'ti, pardon pour eux. Le film de Dany Boon était à l'affiche et bonne cinéphile que j'étais je n'ignorais pas les origines nordiques de l'ancienne collègue. Le rejet tel que l'on se souvient avec le recul était effectivement disproportionné. Cela aussi c'est un truc de zèbre. On perçoit l'atmosphère d'un lieu, on la ressent qualitativement en profondeur ; l'intuition, révélatrice, suivant la sensibilité des êtres zébrés – même sans le suivi logique des faits à l'esprit –. De même qu'elle s'était physiquement imposée à me barrer le chemin vers la porte lorsque j'ai quitté le poste ; par la suite elle semblait ravie de me contrôler elle-même à l'entrée public du site, zèle visible à son investissement gestuel.

Autant dire qu'un zèbre qui marque une telle rapidité d'action et d'analyse perturbe les consciences. Cela ne résout pas pour autant le souci principal du zèbre que j'étais sans en comprendre encore les dimensions réelles. Je m'attardais alors dans mes réflexions. Cherchant à comprendre les éléments que j'aurais pu manquer. Que signifiait ce regard insistant du nouveau chef lors de ma visite. Je sais bien qu'il avait été prévenu dès ma tentative de départ du site. Etant nouveau il m'était d'origine apparu comme sympathique, du moins humain avec une certaine pédagogie. Me serais-je donc trompée sur l'absence de soutien entrevu. Lorsque je suis effectivement partie il était en route. Toujours est-il que la réflexion, la fatigue et peut-être une part d'inconscient finit par me convaincre de bons sentiments à mon égard. Il s'agit d'un phénomène bien particulier. Henri Beyle, plus connu sous le nom de Stendhal, vécut une enfance plutôt stricte entre la dureté de son précepteur et un père qu'il juge tyrannique. De cet état certainement inspiré il s'affranchit dans l'écriture de la passion amoureuse. Si son ouvrage est largement connu, la notion de *crystallisation* l'est beaucoup moins. Particulièrement du DSM psychiatrique (cf. notion de "*délire érotomane*" étant classée comme maladie mentale).

La cristallisation selon Stendhal est un phénomène psychologique où la personne fait un transfert d'idéalisme sur une personne donnée. Ce même phénomène dont les dits *surdoués* sont particulièrement enclins, certainement du à leur hypersensibilité marquée. Mon baccalauréat littéraire ne m'avait point laissé ignorer cette notion. C'est effectivement dès l'âge de quinze ans que je m'imposais en écriture poétique de ne jamais citer en texte le prénom ou nom d'un homme qui me l'aurait inspiré. A seule fin de mentalement faire priorité au texte et de n'en point avoir à reléguer en cas de désillusion. Pierre Ronsard nous en ayant déjà tant écrits dans ses Amours. On devine la suite. Le nouveau chef était également sapeur-pompier. Et correspondait à mon attirance physique générale en termes de profil masculin. Plus précisément lorsque je vivais deux injustices professionnelles cumulées. L'histoire aurait pu faire sourire, n'être que sans conséquences.

En pratique je ne portais évidemment aucune insulte ni menace ou acte de violence en lui adressant des compositions florales de mon cru. Désormais je ne me les offre qu'à moi-même. Mes deux félines apprécient sincèrement l'éveil des senteurs naturelles. Hors le destinataire ne réagit pas du tout de la même manière que mes chats. A fortiori les événements me révélèrent même une certaine incapacité à communication. Où j'appris des années plus tard que ce nouveau chef avait vraisemblablement "*ses têtes*" et n'ouvrirait pas forcément la porte à tout le monde, même parmi les agents. Même chef de poste qui fut déplacé du site pour "*faute grave*", en événements ultérieurs.

Ces faits exposés bien qu'événements passés forment la trame de mon premier internement. La notion de systémie si chère au Pr Zarifian et combien utile lorsqu'on sait que je fus psychiatriquement classée comme *schizophrène, paranoïaque* et douée de *délire érotomane*. Cette nécessité de comprendre. Ce voyage en car de mars 2008.

Le voyage en car

Mars 2008. Je suis dans le car en direction de Pontaudur. Il faut que je lui parle. Les faits sont là, encore bien présents. Je viens d'être doublement rejetée de mon milieu professionnel. Peu importe la méthode, la forme ou même l'appellation de ce rejet. Ce sont des faits que j'expose. De l'autre côté il me reste le souvenir de mon départ précipité, contraint. Des fleurs puisque ma nature ne m'a pas appris à exprimer de la méchanceté. Peut-être même moins encore à comprendre les actes gratuits, les injustices ou à voir en l'autre sa part d'ombre. Ce qui m'est peut-être déjà nettement plus préjudiciable. Mais je me souviens aussi qu'il a reçu mon bouquet de la St Valentin pendant que j'étais consciemment dans les bras d'un autre. J'avais croisé la fleuriste en marchant en ville pour rentrer chez moi sans même penser à rallumer mon téléphone. Etourderie heureuse ; le Poste de sécurité avait étrangement cherché à me joindre à mon réveil.

Pour le retour je n'aurai qu'à m'assurer de l'heure du dernier car. Il y a toujours un panneau à l'arrêt. Je n'ai pas pris les horaires, seulement repéré le car qui correspond et les routes à prendre. Réflexe qui me permettra si besoin, ou heure tardive, de rentrer sur Clermont-Ferrand. Une départementale ou deux n'ont jamais tué personne lorsque l'on connaît la prudence qui convient. D'autant que j'ai les jambes aguerries. De longues années de promenade en autostop à travers la France je me suis forgée. De Lyon à Brest, de Besançon à Bordeaux, sans compter Andorre et Turin. J'arrive enfin. Le car s'arrête vers ce qui semble être le centre du village.

Une église à l'architecture travaillée et un hôtel-restaurant. Je descends. Où j'aperçois déjà une grande place qui semble être un lieu de passage majeur. Je décide d'abord de marcher un peu. Le temps de prendre quelques repères essentiels. Je ne me sens pas d'y aller comme ça. Il me faut un temps pour me poser. Alors je fais un tour, je pense aux événements. Au bout d'un moment je finis par situer son adresse exacte. Je note

également la présence heureuse d'une cabine téléphonique, plus loin, au cas où. Après avoir marché encore un peu je finis par m'installer un moment pour manger au moins quelque chose. Je m'aperçois que je ne sais vraiment pas comment débloquer la communication.

Une communication délicate

Les heures passent et je finis par décider de tenter au moins de lui téléphoner. Je ne saurai dire combien de temps j'ai passé à tenter en vain de le joindre. De la cabine téléphonique ou de mon portable, Hadrien reste sourd à toute tentative d'appel. Je finis par être passablement épuisée mentalement. La nuit arrive. Pourtant il faut bien que je comprenne ce qu'il se passe. Pourquoi il ne me laisse aucune chance ? Ou pourquoi on ne me laisse aucune chance ? Sans communication, rien n'est possible. Je ne suis pas habituée à être confrontée à une telle incommunication. Ce n'est pas ainsi que s'est forgé mon esprit ; que ce soit dans mes lectures ou mes voyages. C'est dans un état de fatigue que je finis par appeler Paulin, un ami, pour lui demander conseil. J'ai connu Paulin juste après ma discrimination à l'examen pratique SSIAP1. Il est l'un des professionnels du métier avec lesquels j'ai pu échanger sur ces événements, obtenir des éclaircissements sur les irrégularités de procédure. Et c'est chez Paulin et son épouse, entourés de leurs amis, que j'ai passé le réveillon du Nouvel An quand je mettais mon cours théorique incendie en ligne. Inconsciemment ou non il m'est naturel de considérer que cet ami peut avoir une vision posée, du moins plus communicative, du dilemme qui se présente à moi.

Sa réponse est claire. Oser simplement aller voir Hadrien, frapper à sa porte et demander à lui parler. Je ne peux pourtant me défaire d'une certaine appréhension. Mais après tout si la démarche peut être communément acceptable par quelqu'un d'autre, professionnel qui plus est, je finis par m'y résoudre. Je rassemble mes maigres effets et m'achemine jusqu'à la résidence de Hadrien. Je monte jusqu'à sa porte. Me disant qu'il ne peut y avoir aucun mal à ce que nous puissions parler, même sans être reçue, à l'extérieur le temps d'une cigarette.

Tentative de dialogue

L'allée est sombre. J'ai oublié de mettre la lumière. Deux coups, je frappe. Aucun bruit. La porte s'ouvre. C'est Hadrien. Il me fixe du regard. Pas un mot. Me claque la porte au nez. Rupture de communication soudaine. Je perds pied. Se raccrocher ? A quoi ?! Sous le choc, je m'assied sur une marche. Quelques secondes à peine. Me relève. Je redescends haletante une volée de marches. Vois un extincteur au mur, à hauteur d'homme. Sans savoir réellement ce que je fais j'attache mon foulard en soie de mon cou à l'extincteur. Je n'ai même pas conscience du ridicule de la scène. Mes pieds ne pouvant que plier ou toucher le sol par réflexe. Hadrien sort de chez lui. Passe devant moi sans me regarder. Il descend. Puis il remonte et me voit. Sans préambule il m'agrippe aux épaules et me

secoue brutalement. Il me crie dessus, agressif. *"Tu vas te décrocher de là. Tu dégages ! Je ne veux plus te voir ici."* . Etourdie, chancelante, je prends mes affaires et oublie mon foulard. La seule idée qui me vient : sortir, m'asseoir cinq minutes. Réfléchir. Je suis dehors. Je marche un peu ne sachant où aller. Puis je vois un banc en bois devant un petit bâtiment. Oui, c'est la caserne. C'est calme, je vais m'asseoir ici. Je serai en sécurité.

Je respire un peu. En silence. J'explore les solutions qui s'offrent à moi. M'apaisant un peu je conclus que le mieux est de rentrer. De voir si je ne peux pas ...trouver un petit boulot, gagner un peu d'argent. Me permettre ainsi de sortir pour me changer les idées. Me remettre à cuisiner et puis me faire un peu plaisir à moi. Encore désemparée pourtant, je finis par m'acheminer lentement vers la départementale à la sortie du village. Je sais qu'il est tard mais il peut toujours y avoir quelques voitures à cette heure. Rien n'est perdu. Et l'exercice me fait du bien en général. Je verrai peut-être les choses plus sereinement à l'arrivée. Au moins je serai chez moi. En marchant j'observe, distraite, si des véhicules passent. Logique, je choisis d'atteindre le premier rond-point. Comme on le dit souvent, en auto-stop, les ronds-points ça *"trie les voitures"*. Sans compter que certaines peuvent venir d'autres directions. Il me suffit simplement de choisir le bon embranchement. Réflexe, j'avance. Mon portable sonne. Hadrien ? Non. Un gendarme me dit qu'Hadrien les a appelés. Ils me demandent si ça va. Si je veux bien leur parler. J'accepte. Le gendarme me demande alors de lui situer ma position géographique. Je lui fournis l'information. L'appel se termine.

Gendarmerie de Pontaumur

Désarroi encore présent je ne réalise que doucement qu'ils ont l'intention de venir et hésite à savoir si j'ai bien fait le bon choix. Pas le temps de réfléchir. J'attends brièvement et vois leur véhicule à l'approche. Non, tout va bien. Nous discutons un peu, calmement. Arrivés au bâtiment de gendarmerie on me laisse simplement m'asseoir, boire un café. Ils sont deux. C'est classique en garde de nuit. La conversation se passe, sans accroc particulier. Ils souhaitent seulement que je raconte ce qu'il s'est passé. Alors, honnête, je leur raconte toute l'histoire. Des débuts de mes démarches professionnelles à cette soirée. Je note simplement un détail, un peu fatiguée. Un des gendarmes me dit qu'Hadrien m'accuse de le *"harceler"*. Sur le moment je n'y prête pas attention étant moi-même bien trop remuée. Je leur réponds que j'ai concrètement fait livrer des fleurs au jeune homme sur son lieu de travail après avoir quitté mon poste. A trois reprises et anonymement. La première sans carte, la deuxième avec un mot et la troisième pour la St Valentin, accompagnée de chocolats et d'un soin relaxant dans l'idée qu'il déstresse un peu. Cela sur une période étalée de plusieurs mois après ma discrimination à l'examen (*novembre 2007*). En fait je vis la conversation naturellement. Comme une pause. Le temps simplement de parler, de poser les choses. Les deux gendarmes restent seulement à l'écoute sans me brusquer particulièrement. Je raconte, réponds si besoin. On ne me

demande pas de papiers particulier sauf peut-être ma carte d'identité. L'entretien reste humain.

Les deux gendarmes me demandent alors de m'entretenir brièvement avec un autre homme. Me disant que la procédure veut que je parle d'abord à cet homme. Un thérapeute apparemment. C'est un homme que je ne connais pas. Et qui n'a visiblement pas le même abord sympathique. Je dirai l'avoir immédiatement ressenti comme plutôt froid, distant. Je reste donc brève avec lui, ayant déjà largement tout exprimé des faits. C'est là que je m'aperçois que l'on ne comptait réellement pas me laisser partir. Le désarroi – et surtout la fatigue – ne me firent pas comprendre ce qu'il se passait réellement. L'inhumanité, l'inacceptable que j'allais devoir endurer deux années entières.

Les gendarmes restent encore dans une position de sollicitude à mon égard. Où ils proposent de me conduire eux-mêmes en véhicule. A la décision, visiblement, de ce thérapeute que je ne connais pas. D'après cet homme je dois être hospitalisée à St^e Marie. Je perçois l'idée proposée de m'y emmener dans leur véhicule comme une tentative d'adoucir l'événement. Le thérapeute, dont je ne connais même pas le titre, ne m'a rien annoncé. Rien dit sur ce qu'il pourrait penser ou décider me concernant. C'est un homme absent de la vie que je perçois. On ne peut être à l'aise avec ce genre de personne. A tel point que j'oublie même son visage et son nom. Quant bien même il aurait pu, éventuellement, me le formuler. De retour dans le véhicule, un peu pensive, ailleurs, la chemin se passe assez vite. Nous arrivons à un bâtiment sombre. Je ne me rappelle même pas avoir entendu le nom du pavillon où l'on me dépose. Je me souviens seulement d'être accueillie et emmenée prestement dans une pièce.

Arrivée à l'Hôpital de St^e Marie

La pièce est à peine éclairée. Elle ne comporte qu'un lit avec des pieds et des barreaux métalliques. Le lit est assez haut. Porte d'entrée sur ma droite. Une petite pièce est visible près de la porte. Un coin sanitaire seul éclairé et assez rudimentaire. Rien ne respire la vie ici. Je me sens soudainement comme prise dans un piège. On ne se présente pas. On me demande de donner mes affaires. Aucune amabilité. Ni regard, ni écoute. Désespérée, je tente d'argumenter : *"Mais j'ai besoin de mes affaires. S'il vous plaît ... Dites-moi au moins pourquoi ?"* On insiste. Je ne peux me résoudre à nommer ces personnes des "soignants". Le "on" restera le seul terme que je daignerai employer devant le souvenir de tant d'inhumanité. C'est ...abject. Timidement, je prie leur indulgence : *"S'il vous plaît ... Laissez-moi au moins mon classeur de poèmes."* (Les Vents de l'âme, avant publication). Rien n'y fait. Premier coup au cœur. Une pression ignoble persiste à m'être instaurée. On me dit alors de me dévêtir et de mettre un pyjama bleu d'hôpital. D'enlever aussi mes chaussures, mes bijoux (bagues en pierres polies et pendentif). On me donne une sorte de bonnets de pied élastiqués en plastique bleu. Aussi fin que des sacs poubelle. Je tente à nouveau d'argumenter. M'étant déjà fait

ôter mes livres et mes textes poétiques on ne peut tout de même pas m'ôter le peu qu'il me reste, ce qui m'appartient. Un bijou, mes pierres, c'est sur moi que je les porte. Pourtant réduite ainsi, à rien, la réponse me vient par une menace : *"Bon vous arrêtez de vous agiter sinon on vous attache pour la nuit."* Je finis par obtempérer, vaincue.

Ne sachant absolument pas, ne pouvant comprendre l'objectif humain d'un tel déchaînement à me rabaisser de la sorte. On me forcera par la même pression morale d'un ordre sec à avaler mon premier psychotrope. Sans même que j'en sache le nom, la raison ou quelconque diagnostic. Je prends le médicament. Bois le verre d'eau. Menace était de m'attacher ? Non. C'est une intention programmée. Un fait avéré. On me dit de m'allonger. J'obéis docilement. Qu'on va m'attacher. Poignets, chevilles, sont chacun reliés à des sangles au lit où je ...tombe dans un trou noir. Une Hospitalisation d'Office provisoire est décidée à mon rencontre sans que l'on m'en informe. Je ne me réveillerai que le lendemain dans un brouillard chimique indescriptible. Dans la chambre d'isolement du pavillon Tibères où j'ai été transportée pendant mon sommeil.

La libération, vraiment ... ?

Audience devant le Juge des Libertés

11 avril 2008 – Départ de mon courrier de saisie au Juge des Libertés et de la Détention (posté en dehors de l'hôpital).

17 avril 2008 – Réception du courrier de saisie au greffe du Juge des Libertés.

7 mai 2008 – Convocation des parties à l'audience du 21 mai 2008.

21 mai 2008 – Une permission de sortie m'est attribuée pour me rendre à l'audience. J'effectue le long trajet en bus depuis l'hôpital situé en banlieue de l'agglomération. Durant les nombreux arrêts, plus d'une dizaine, tous mes espoirs convergent à prier pour ma liberté. Jeune citoyenne française âgée de 26 ans j'ai suivi sans encombre mon cursus scolaire jusqu'au Baccalauréat littéraire. Un naturel sage et discipliné depuis ma plus tendre enfance m'a appris à croire en la justice française, comprendre la sagesse de l'autorité. Aujourd'hui j'ai peur. Voilà seulement neuf mois que j'ai choisi de travailler comme agent de sécurité incendie. Que j'ai appris la discipline, l'ai exercée, que j'ai développé ma conviction d'avoir trouvé la voie qui me correspond. Que je me suis investie au-delà jusqu'à partager le résultat de mon travail dans un souci de sensibilisation du public et de transmission des savoirs travaillant méticuleusement à la pédagogie. A l'aube de ma carrière professionnelle je me retrouve pourtant à devoir mendier ma liberté et ma santé. Je suis seule à me défendre et dans un état d'apathie prononcée. J'arrive enfin devant le Palais de Justice. Un grand bâtiment vitré miroitant en plein soleil. Je me dirige vers l'entrée du public, au contrôle des objets métalliques. Contrôle effectué par deux agents de sécurité, anciens collègues. Le poids de ma démarche je ne le

garde que pour moi, déjà suffisamment lourd à porter pour ne pas ajouter de prétexte à l'exclusion dont la plupart furent au minimum les témoins silencieux.

«Bonjour Laura, ça va ?

– Oui, oui, ça va, répondis-je un peu amorphe.

– Pas d'objets tranchants, coupe-ongles, rien dans les poches ...?»

Le leitmotiv habituel. Pour les agents, c'est la routine. Ils ne voient là qu'un visage qu'ils connaissent. Jamais personne ne daigne se douter du pire, de l'abjection que l'on peut faire subir à son semblable. Les événements passent, on ne lève qu'à peine les yeux sur ce qui pourrait pourtant arriver un jour à tous. Ce qui arrive déjà en fait à presque 20% de la population. Etiquetés de maladies psychiques au lieu d'être appréciés pour leur différence ni même simplement respectés ou valorisés, en réalité toujours tirés vers le bas, manipulés pour le simple profit ou mis à l'écart. Mais je ne voulais faire que passer, simplement, sans rien avoir à répondre. L'écho me revient forcément de la dernière fois où j'ai dû passer le portique du contrôle : l'examen pratique SSIAP1 durant lequel le Président du jury m'avait contrainte par son inconduite à devoir quitter séant mon groupe de camarades après un verdict d'inaptitude décidé d'avance. Autant le dire clairement. Aujourd'hui si la gêne était présente on ne me pose aucune question. Rien. Ne remarque-t-on pas mon air hagard, s'inquiète-t-on, je crains que non ou si peu. Chaque jour des agents de sécurité sont formés, en masse, sans même une réelle considération, de qui d'ailleurs, pour les notions enseignées, les valeurs mêmes du métier, la déontologie de la profession. L'esprit d'équipe, la bienveillance ...? Notions de base effectivement inscrites à l'apprentissage, mais qui lit encore ? Dans tous les cas si je voulais passer inaperçue, je semble y être parvenue. Je pose ma sacoche dans le bac en plastique pour le contrôle visuel.

«Non, j'ai rien ...

– On te laisse avancer jusqu'au portique métallique...»

J'obtempère, récupère ma sacoche en bandoulière puis m'avance en direction de l'accueil. Je sors ma convocation puis la présente. On me donne consigne d'aller rejoindre le bureau du greffe concerné, quelques étages plus haut. Je prends l'ascenseur pour guider mes repères affaiblis. A l'étage indiqué je descends, me présente au secrétariat puis patiente assise en salle d'attente. L'heure de l'audience arrive, on m'introduit dans le bureau du Juge. Seule, celui-ci m'invite à m'asseoir.

«Vous avez une pièce d'identité ?

– Oui.»

Je lui tends également ma convocation, conservée en main.

«Bien. J'ai reçu votre courrier où vous demandez la mainlevée de votre Hospitalisation d'Office. Le Préfet a été informé de la date de l'audience mais vous comparez seule.»

Je l'écoute, attentive.

«A la date de ce jour, M^{lle} Valentine est-ce que vous maintenez votre demande de mainlevée ? s'enquiert-il.

– Oui, Monsieur le Juge.

– Bien. Je vous informe que je vais devoir effectuer la mainlevée sachant que vous maintenez votre demande. Mais je dois vous prévenir, cela ne signifie pas pour autant que vous deviez interrompre votre traitement.»

Intriguée mais en état d'asthénie médicamenteuse je note ses paroles la conscience floue. Apparemment il ne me demande pas d'argumenter mais accède à ma requête. J'acquiesce timidement, légèrement déstabilisée par la discordance du propos. Ce Juge ne m'avait à aucun moment interrogée sur mon état de santé physique ni sur quelconque faits ou mauvais traitement. Le regard morne, étourdie par les substances, j'osais tout juste croire à ce premier sentiment de libération. Qu'il me confirma :

«Je vous notifie donc la mainlevée de votre HO en main-propre et je me chargerai de transmettre ma décision par fax à l'hôpital de St Marie dès ce jour.

Il me fait alors signer la notification qu'il me tend puis me donne congé. Je ne retins qu'une chose : je venais officiellement de regagner ma liberté.

– Merci Monsieur le Juge, au revoir, lui répondis-je, enfin rassurée.»

Le Juge des Libertés me libérait enfin. Il me libérait légalement d'un supplice qu'on ne peut imaginer, bien que je ne sache pas encore à quel prix. Ce jour-là, de retour au pavillon Tibères, ce jour-là seulement je pus dire "*Libérez-moi maintenant, je dois sortir.*" pour obtenir enfin que s'ouvre cette porte. Mais dans quel état ... Le pire, je ne pouvais encore l'imaginer. Chacun des instants d'un long parcours à venir qui, malgré cette première victoire, allait s'abattre sur moi irrémédiablement.

Notes Off

17 avril 2008 – Certificat de quinzaine demandant le maintien de l'HO, signé par le D^r Sylvette Pascale (PO D^r Benjamin Brochand), prétextant, je cite " Persistance des troubles délirants à thème érotomaniaque. Crise d'angoisse avec agressivité sous-jacente. HO à maintenir."

29 avril 2008 – Certificat mensuel demandant le maintien de l'HO, signé par le D^r Madeline Grelot (PO D^r Benjamin Brochand), prétextant, je cite "Amélioration avec

atténuation moyenne de ses troubles délirants. La patiente présente encore une psychorigidité et des troubles de la compréhension. HO à maintenir."

***30 avril 2008** – Le Préfet de l'Allier accuse réception du certificat mensuel et prolonge l'HO pour une durée de trois mois du 6 mai 2008 au 6 août 2008.*

***15 mai 2008** – Le Procureur de la République, informé, rédige un courrier au Juge des Libertés pour refuser la mainlevée de l'HO.*

***21 mai 2008** – La mainlevée de l'HO est prononcée en vertu de l'article L3213-4 du Code de la Santé Publique qui dispose que " **dans les trois jours précédant l'expiration** du premier mois d'hospitalisation, le représentant de l'Etat dans le département peut prononcer, après avis motivé d'un psychiatre, le maintien de l'hospitalisation d'office [...] Faute de décision du représentant de l'Etat à l'issue de chacun des délais prévus à l'alinéa précédent, la mainlevée de l'hospitalisation est acquise."*

Mon hospitalisation d'office initiale devait expirer précisément à la date du 6 mai 2008. Dans les méandres de la bureaucratie, le Préfet – *en réalité son secrétaire général, par délégation* – suivant l'empressement de médecins patentés, mettait tout son zèle à confirmer un internement au long cours. La mainlevée m'était donc acquise d'avance par une subtilité juridique. Un Préfet lui-même aurait-il vocation ou capacité – en absence de tout contrôle – à une réelle connaissance humaine de chaque dossier expédié qui plus est assurant un poste fragilisé par des mutations tous les deux ou trois ans... Malgré cet acquis et mon inconnaitance légitime du domaine juridique, une deuxième personne d'autorité aura pourtant insisté lourdement à me maintenir en lieu clos adressant une missive au Juge des Libertés avant le jour décidé de l'audience : le Procureur de la République. Croirait-on qu'un Procureur de la République à peine nommé depuis quinze jours manifesterait tant d'acharnement à refuser toute liberté individuelle contre le droit ? Sauf à croire qu'il pourrait s'agir d'une Procureur Générale largement controversée et réputée proche du pouvoir, tous deux furent fraîchement nommés sous l'ancienne présidence de Nicolas Sarkozy. Quoi qu'il en soit de ces postes dits sensibles par le Conseil de la Magistrature, un Procureur de la République est une personne que j'estimais par principe professionnel étant qu'il m'avait été donné d'être présentée à son prédécesseur en tant que nouvelle agente sur mon ancien lieu de travail. L'intégralité de ces faits dont j'ignorais tout n'ayant jamais eu aucun écrit de l'hôpital sont les événements qui tentaient petit à petit de m'enchaîner sous le joug de la psychiatrie et dont je m'extirpais sans le savoir, seule et démunie, lors de l'audience du 21 mai 2008.

[...]

De la liberté ... à la ruine programmée

Licenciement prud'homal (2012 à 2013)

Mensonges et manipulations

La banqueroute planifiée

Un silence concerté

Une mise au rebut institutionnalisée (2013 à 2015)

Trouble de jouissance : le désengagement des institutions

Fichage de données, de la suppression à l'illégalité

L'isolement pour vulnérabilisation programmée

Eric Piolle, élu populaire et infâme salaud

Du siècle des Lumières à Jaurès, l'humanité en question

France : le pouvoir de l'argent ou l'innocence perdue d'un héros

Peuples errants : du droit d'asile à la déchéance de nationalité

Droit de guerre : le sang forcé des révoltes en colère...pour la vie ?

[...]